#### AU SERVICE DE NOS ADMINISTRES



# LE SAVIEZ-VOUS ?

## La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Votre certificat est obligatoire pour passer:

- vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

#### ou pour :

vous engager dans l'armée.

### Grâce à MAJDC.FR vous pouvez

- découvrir ce qu'est la JDC ;
- poser toutes vos questions;
- télécharger votre convocation :
- changer la date de votre JDC:
- demander une exemption;
- detre guidé jusqu'au site de convocation ;
- télécharger votre attestation à l'issue de la JDC.

CENTRE DU SERVICE NATIONAL

CS 53864-54029 NANCY cedex

Téléphone: 09 70 84 51 51

- <u>4 mois après s'être fait recenser</u>, il est conseillé au jeune recensé, de créer son compte sur <u>www.majdc.fr</u>, s'il souhaite télécharger sa convocation, changer la date de sa JDC lorsque celle-ci ne convient pas, localiser le lieu de la JDC et obtenir une attestation de participation en cas de besoin.
- Environ 10 mois après le recensement, le jeune sera convié à effectuer sa JDC.
- A l'issue de cette journée, il recevra un <u>certificat individuel de participation</u>, qui lui sera réclamé lors de toute inscription à un examen (CAP, BEP, baccalauréat...) ou concours (accès aux grandes écoles, à la fonction publique) soumis au contrôle de l'autorité publique, ainsi qu'à l'examen du permis de conduire.

Calendrier des démarches du recensement citoyen	
Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile, ou sur Internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans 1/2	4 mois après votre recensement, créez votre compte sur <u>www.majdc.fr</u> , afin de faciliter votre convocation.
A 17 ans	Vous serez convoqué à votre Journée défense et citoyenneté.
A 17-18 ans Jusqu'à 25 ans	Vous présenterez le certificat de participation à la JDC lors de l'inscription à vos examens (bac, CAP, BEP), concours (grandes écoles, fonction publique) et permis de conduire.